



Ces cimetières en remplacement de l'ancien  
cimetière. A désigné également deux nouveaux membres  
M. H. Roche et Lizon pour l'étude du projet  
de règlement des cimetières.

**Caveau** provisoire à construire dans le cimetière de Repe. Projet.  
Le Conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu  
de construire dans le cimetière de Repe un  
caveau à deux compartiments pour le dépôt  
provisoire des corps de défunt en attendant en  
attendant la construction sur les terrains concédés  
pour leur sépulture. A été prise l'initiative de  
traiter à cet effet avec un entrepreneur de Repe  
et s'engage à intervenir au budget supplémentaire  
de 1902 le montant du devis dressé à cet effet.

**Credit** supplémentaire pour frais d'hospitalisation.  
Sur la demande du Receveur municipal  
et la proposition de M. Leclaire, le Conseil  
demande l'autorisation d'un crédit de 300 au  
budget supplémentaire de 1901 pour frais d'hos-  
pitalisation demandés par indigents. Le crédit  
inscrit étant insuffisant. Le somme de 300 sera  
prélevée sur le reliquat du budget des fonds  
des quilles.

**Chemin** vicinal ordinaire N° 17. Demande d'inscription au programme.  
Après lecture de la circulaire du Préfet,  
en date du 15 janvier, mois dernier,  
Le Conseil municipal renouvelle sa demande  
afin d'inscrire au programme de 1903 les travaux de  
la construction du chemin vicinal ordinaire N° 17 de  
Châtelier à la Chapelle par application de la loi  
du 12 Mars 1883.

**Cession** de terrain par voie d'alignement.  
Sur l'alignement donné en vertu de plan approuvé  
à M. Dubnet, propriétaire au Genêt, sur le  
chemin vicinal N° 5, le pétitionnaire prendra  
à la voie publique une superficie de deux cent  
quatre vingt dix mètres dont le prix parait équi-  
tablement fière à six cent cinquante le mètre carré.  
D'où il résulte que la somme à payer à la commune

Dev

Do

Do

Soit s'il y en a part s'icant et onze francs  
soixante centimes.

Le conseil municipal,

Nu l'alignement d'alignement,

M. Lafosse le 5 février 1884.

Considérant que cette parcelle de terrain  
est impropre à être réservée et inscrite à la voie  
publique.

Déclare faire abandon de cet objet  
du chemin N° 5 à M. Brunet au prix fixé  
dans l'acte d'alignement (N° 60) en pen-  
sant qu'il le droit de vouloir bien autoriser  
l'acquisition amiable tant il s'agit.

Demande de M. Raquideau pour achat de trois arbres

Le conseil municipal,

Nu l'alignement de M. Raquideau de la façade  
pour l'acquisition par la commune de trois arbres  
pour le chemin de la Chapelle à la Terrasse.

Charge de M. Dabonneau et de M. Berxé Conseillers  
de traiter avec M. Raquideau pour le prix.

Soutiens de famille Demandes de Réserve.

Le conseil municipal comme un avis favorable  
aux demandes de Réserve présentées par les  
M. Réserveurs ci-après.

- |                      |        |                |
|----------------------|--------|----------------|
| 1. Hays Pascal Louis | 1892   | Très favorable |
| 2. Baydanc Pierre    | " 1892 | Très favorable |
| 3. Roger Auguste     | " 1892 | Favorable      |
| 4. Chiquet Pierre    | " 1891 | Très favorable |
| 5. Raffendeau Yves   | " 1892 | Favorable      |
| 6. Lapay Jean        | " 1892 | Favorable      |

Sur la proposition de M. de Noyez le  
Conseil municipal déclare qu'il va bien vouloir  
la souscription de 100<sup>fr</sup> de M. de Noyez pour  
l'édification du chemin N° 12 des Saignes. La  
créance étant devenue irrécouvrable par suite  
de la vente de sa propriété à M. de Noyez qui ne pas  
pouvoir prendre à sa charge le personnel de cette somme.

Soutien de famille Année 1901

Le conseil municipal inscrit comme soutiens de  
famille Lemert, Alexandre Pierre N° 102 Guichard  
Charpentier Paul N° 110 de la Clape 1901 et  
Meriadec Louis Jean N° 65.

